

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal 15 septembre 2020

L'an deux-mille-vingt le quinze du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montemboeuf.

Date de convocation : 8/09/2020	
Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15

PRÉSENTS : M^{me} BENKISSOUS – M. BOURNIER – M. COLDEBOEUF – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M^{me} ROUGIER – M. SARDIN – M^{me} THIMONIER – M. TRAPATEAU – M^{me} JACQUELIN

ABSENTS : M^{me} BOUCHER

Secrétaire de séance : M^{me} MANIERE

Mme BOUCHER donne pouvoir à Mme MANIERE.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation des membres des commissions communales ;
- Création numéros de voies ;
- Avis sur l'aliénation d'un Chemin rural ;
- Convention ADA/Commune ;
- Convention CDG 16/Commune ;
- Délibération Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) ;
- Questions diverses.

Désignation des membres des Commissions municipales / D2020_6_1

M. BOURNIER présente la proposition du Maire et des adjoints pour la constitution des commissions communales.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. Un responsable, adjoint référent, sera nommé pour chaque commission municipale.

Les commissions se réunissent à l'initiative du responsable. Elles sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. C'est un moment d'échange d'idées et de points de vue.

Un compte-rendu écrit ou oral peut être fait. Ce compte-rendu sera communiqué également lors des conseils municipaux.

Les commissions ont un rôle uniquement consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les décisions et les projets sont soumis au vote du conseil municipal.

Il est proposé de créer sept commissions. Le développement durable doit être une priorité de chaque commission.

Commission « Marché » :

Elle est chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public.

Commission « Bâtiments communaux » :

Elle est chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments ou propriétés de la commune, du suivi de l'état des bâtiments communaux ainsi que des différents contrats de maintenance et de sécurité les concernant. Elle est également chargée de proposer de petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments. La commission est également responsable de l'évolution du cimetière (cavernes, ossuaire, etc.).

Commission « Voirie » :

Elle est chargée des travaux d'investissement des routes et chemins communaux (panneaux de signalisation, élagage, entretien), et de l'entretien du cimetière.

Commission « Fleurissement, Espaces Verts, Fêtes et Cérémonies » :

Elle est chargée de l'embellissement du bourg et des villages (aménagement paysager, fleurissement, entretien espaces verts). Elle coordonne les fêtes et cérémonies en lien avec la municipalité. Elle gère la mise en place des illuminations et décorations des fêtes de fin d'année.

Commission « Actions sociales »

Elle est chargée des affaires sociales, santé, solidarité. En relation avec d'autres partenaires, elle étudie et propose la mise en place d'actions ou d'animations pour les jeunes.

Commission « Communication, Information, Promotion du Village »

Elle est chargée du site internet communal, de l'élaboration du Bulletin Municipal, et de toutes les informations et communications en direction de la presse lors de manifestations particulières. Elle reste en relation permanente avec les différentes associations communales. Elle est également chargée de mettre en place des actions concrètes pour promouvoir la commune vis-à-vis de l'extérieur dans le but de la rendre plus attractive.

Commission « Cellule de crise » (ponctuelle)

Elle est chargée de mettre en place une mini cellule réactive en cas d'événements exceptionnels sur la commune (catastrophe naturelle ou technologique, crises sanitaire, écologique, politique, économique, etc.).

M. BOURNIER propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 15 membres. Il est recommandé que chaque conseiller municipal participe au minimum à 2 commissions.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal désigne au sein des commissions suivantes :

Commission « Marché »	<u>Le Maire</u> - BOURNIER Jean-Pierre - PERROCHEAU Jean-Claude - BENKISSOUS Amélie	- DAGANAUD Antoine - FOUQUE Virginie - SARDIN Didier
------------------------------	---	--

Commission « Bâtiments communaux »	<p><u>Le Maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PERROCHEAU Jean-Claude - BOURNIER Jean-Pierre - LAURENT Patrice - BOURNIER Jean-Pierre - THIMONNIER Cynthia - SARDIN Didier - FOUQUE Virginie
Commission « Voirie »	<p><u>Le Maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SARDIN Didier - BOURNIER Jean-Pierre - ROUGIER Alexandra - COLDEBOEUF Jérôme - PERROCHEAU Jean-Claude
Commission « Fleurissement, Espaces Verts, Fêtes et Cérémonies »	<p><u>Le Maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - MANIERE Nicole - COLDEBOEUF Jérôme - JACQUELIN Catherine - LAURENT Patrice - PERROCHEAU Jean-Claude - BENKISSOUS Amélie - CORBINIEN Agnès - BOURNIER Jean-Pierre - BOUCHER Séverine
Commission « Actions sociales »	<p><u>Le Maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - MANIERE Nicole - BOURNIER Jean-Pierre - BENKISSOUS Amélie - FOUQUE Virginie - CORBINIEN Agnès - DAGANAUD Antoine - COLDEBOEUF Jérôme
Commission « Communication, Information, Promotion du Village »	<p><u>Le Maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - BOURNIER Jean-Pierre - BOUCHER Séverine - THIMONNIER Cynthia - JACQUELIN Catherine - ROUGIER Alexandra - SARDIN Didier
Commission « Cellule de crise » (ponctuelle)	<p><u>Le Maire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - BOURNIER Jean-Pierre - MANIERE Nicole - BENKISSOUS Amélie - PERROCHEAU Jean-Claude

Vote => Pour : 15

Nomination des membres de la CCID / D2020_6_2

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de noms :

1. ROUGIER Alexandra
2. CORBINIEN Agnès
3. BOURNIER Jean-Pierre
4. GOMARD Maryline
5. COLDEBOEUF Jérôme
6. PERROCHEAU Jean-Claude
7. BUNA Éric
8. FOUQUE Virginie
9. BENKISSOUS Amélie
10. LANAUD Arnaud
11. LEVEQUE Jean-François
12. BOUCHER Hervé
13. MANIERE Nicole
14. SARDIN Didier
15. BOUCHER Séverine

Vote => Pour : 15

Création numéros de voirie / D2020_6_3

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Il y a lieu de créer deux nouveaux numéros :

- Sur la voie libellée Boulevard Morinet le rajout du numéro de voirie suivant : 3 bis
- Sur la voie libellée rue du Four à Pain le rajout du numéro de voirie suivant : 4 bis

Vote => Pour : 15

Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural / D2020_6_4

Le chemin rural jouxtant les parcelles C23, C31 et C 705, situé Chez Vergnaud, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la collectivité.

Un riverain a manifesté auprès de la mairie son souhait d'acheter partiellement le chemin rural qu'il jouxte de chaque côté et qui ne dessert pas d'autres riverains.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

M. le Maire propose :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural Chez Vergnaud en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- que l'aliénation du chemin ne devra engendrer aucun frais pour la commune, tous les frais afférents à cette aliénation seront pris en charge par les acquéreurs.

Vote => Pour : 15

Convention relative à la pose et à l'entretien de la signalisation sur le domaine public départemental / D2020_6_5

La commune sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public routier départemental des plaques de rue (utilisation de panneaux directionnels existants).

Monsieur le Maire propose de signer avec le Département une convention qui définit les conditions dans lesquelles sont installées et entretenues les plaques de rue. Elle prévoit que la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune pour l'installation et l'entretien des équipements. La commune supportera l'ensemble des dépenses résultant de l'exécution de la convention.

Vote => Pour : 15

Avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG de la FPT de la Charente / D2020_6_6

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer cet avenant.

Vote => Pour : 15

Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal 2020 entre la Communauté de Communes de Charente Limousine et ses communes membres / D2020_6_7

M. le Maire expose que cette année M. BOUTY, Président de la Communauté de Communes Charente Limousine, demande à ce que l'ensemble du Fonds de Péréquation Intercommunal 2020 soit attribué à la CCCL. Pour cela il sollicite une délibération auprès de chaque commune membre.

Cette demande est faite de façon exceptionnelle. Pendant le confinement, et pour faire face aux difficultés économiques engendrées pour les entreprises, le bureau de la CCCL a créé dans l'urgence une aide de soutien aux entreprises du territoire et approvisionner les communes et les entreprises en masques. C'est pour financer ce fonds d'aide exceptionnelle que la CCCL sollicite le reversement intégral du FPIC.

La Communauté de Communes étant seule compétente en matière économique sur le territoire, elle était légitime pour créer ce dispositif d'aide aux entreprises.

Répartition des dépenses réalisées par la CdC :



Achats de masques : 166 000 €



Entreprises : 65 543 €

FPIC : 600 000 €

Enveloppe consommée : 330 114 €



Sorties Jeunesse : 28 430€



Dons Aides : 12 000 €



CHR : 58 141 €

M. LAURENT exprime qu'il lui apparait que ce dispositif a été mis en place de façon cavalière par le Président de la CCCL. La Communauté de Communes a dépensé dès avril avant de savoir si ce fonds lui serait attribué par les communes.

M. TRAPATEAU expose qu'historiquement les communes reversaient le FPIC à la CdC. C'était le cas avec la CDC de Haute-Charente. Les maires font le reproche de la démarche faite précipitamment sans discussion préalable avec les communes. Il faut toutefois noter que pendant le confinement, l'avenir était très flou et incertain. Chaque structure a dû agir de façon urgente et non préparée.

M. TRAPATEAU complète que l'aide n'a pas pu être attribuée aux entreprises installées depuis moins de 2 ans. C'est très regrettable puisqu'ils sont les premiers impactés par la crise. Ceci doit être revu par la CdC avec le reste de l'enveloppe non encore consommée.

M. LAURENT demande si on connaît la liste des attributaires pour le secteur de Montembœuf.

M. TRAPATEAU répond que l'on n'a pas encore été destinataire de la liste définitive.

M. TRAPATEAU demande aux membres du Conseil Municipal de

- Adopter la répartition libre du Fonds de Péréquation Communale et Intercommunal 2020,
- Approuver que les fonds attribués à la commune de Montembœuf soient intégralement versés à la Communauté de communes de Charente Limousine.

Vote => Pour : 13 – Contre : 1 – Abstention : 1

Questions diverses

- Recensement de la population

Nicole MANIERE est nommée référente pour le recensement qui se déroulera en janvier-février 2021.

- Site internet de la mairie

Il a été remanié dernièrement et les informations ont été mises à jour.

- **Aménagement du centre-bourg**

Réunion de présentation du projet à l'ensemble des conseillers le jeudi 24 septembre à 20h30 au centre culturel.

- **Piscine**

M. LAURENT demande si on a davantage d'information sur le devenir de la piscine.

M. TRAPATEAU attend la réponse pour le suivi du dossier par la CdC fin septembre. Il s'engage personnellement sur ce dossier.

- **Travaux assainissement centre-bourg**

M. BOURNIER indique que les travaux se terminent. Les relations entre l'entreprise SOGEA et les riverains impactés ont été cordiales.

L'entreprise a effectué gratuitement quelques travaux (ex : arrachage haie) pour la commune.

- **Sivos (M. BOURNIER)**

Effectif de rentrée scolaire des écoles 195 élèves. La baisse d'effectif est moins importante que prévue.

Les raisons de cette baisse de 25 élèves n'ont pas toutes été identifiées (déménagements,...). Une nouveauté : l'apparition de l'école à la maison

Il sera demandé aux délégués Sivos de se renseigner sur les motifs de ces départs, car ce sont eux qui connaissent le mieux les familles de leur commune.

Projet "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité"

Ce projet national est mis en place afin de soutenir le développement du numérique (vidéoprojecteurs interactifs, ordinateurs, tablettes, appareils photo numérique, espace numérique,...) dans les écoles maternelles et primaires rurales.

Le SIVOS est éligible et donne son accord pour ce projet à hauteur de 14 000 € subventionnés à 50 % par l'Etat et 50% par le SIVOS.

- **Voirie**

- Sécurisation d'une partie de la route du petit Mairat (M. BOURNIER)

Entre le carrefour de la route de la route de Mouzon et le Stade, le côté droit, très passager, est dangereux. Le bas-côté correspondant va être aménagé pour être piétonnier.

- Travaux élagage (M. SARDIN)

De gros travaux d'élagage ont été faits dans l'urgence début septembre sur la route des Labourières avant la réfection de cette dernière. Le curage des fossés a également été fait par l'entreprise Fourreau. La haie du stade a été élaguée concomitamment.

L'ensemble des végétaux coupés a soit été laissé sur le terrain des propriétaires à leur demande soit été broyé avec l'aide des agents communaux et du chantier d'insertion de la CCCL.

- Le chantier de point-à-temps sur différentes voies communales est prévu en octobre.

- **Santé**

Mme MANIERE informe que l'ensemble des personnes fragiles de la commune a été contacté en début de semaine en prévention de la canicule.

- **Stade**

M. COLDEBOEUF informe qu'il n'y a plus d'eau froide au robinet de la buvette. L'information sera transmise au service technique.

- **Mobilier du village vacances (Mme MANIERE)**

Un inventaire complet est en cours. Les associations seront informées si elles sont intéressées pour récupérer du matériel.

- **Commissions**

- Bâtiments communaux : lundi 21/09 à 16h (visite bâtiments)
- Fleurissement et fêtes : vendredi 25/09 à 14h
- Actions Sociales : mardi 29/09 à 20h

Séance levée à 22h15

À Montembœuf, le 18 septembre 2020

Le Maire,
Jean-Marie TRAPATEAU

